



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 27 mars 2025

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, Gérald BOUSSICAULT, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO M. Philippe LABORDERIE
Mme Christelle TREHET-COLLET Mme Monique LE BIHAN

Absents excusés

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé

Projet de budget adressé le 13 mars 2025, article L.5217.10.4 CGCT

Convocation adressée le 21 mars 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 1^{er} avril 2025, article L.2121.25 CGCT

POINT N°12 – CCAS – MUTUELLE COMMUNALE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION COMMUNE AVEC MURS-ERIGNE

Mme Chouteau, Vice-Présidente, expose :

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la nécessité de soutenir les habitants dans leur accès aux soins par la mise en place d'une offre communale pour les habitants n'ayant pas accès, du fait de leur absence d'emploi, à une offre collective. L'objectif de cet appel à partenariat est de donner l'opportunité à ces habitants d'accéder à une mutuelle santé avec des conditions tarifaires plus favorables que celle du marché.

Considérant que le CCAS des Ponts-de Cé et le CCAS de Mûrs-Erigné ont fait le constat partagé d'un besoin d'offre collective en matière de mutuelle pour des habitants n'ayant pas accès, du fait de leur statut, à une offre collective, et qu'il y a une opportunité à engager une démarche commune en raison de la continuité territoriale entre les 2 communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide :

- D'acter le principe de la mise en place d'une mutuelle communale pour les habitants des Ponts-de-Cé,
- De mettre en place, avec le CCAS de Mûrs-Erigné, une consultation d'appel à partenariat pour la mise en place d'une mutuelle communale,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en place d'une offre de mutuelle communale.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

